

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 12 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 27 novembre 2007 et l'arrêté du 28 mars 2008 portant nomination à la Commission nationale des dispositifs médicaux auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASP0931042A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 5212-34 ;
Vu l'arrêté du 27 novembre 2007 portant nomination à la Commission nationale des dispositifs médicaux auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu l'arrêté du 28 mars 2008 portant nomination à la Commission nationale des dispositifs médicaux auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intitulé et les articles 1^{er} et 2 de l'arrêté du 27 novembre 2007 susvisé, ainsi que dans l'intitulé et l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 mars 2008 susvisé, les mots : « Commission nationale des dispositifs médicaux », sont remplacés par les mots : « Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs médicaux ».

Article 2

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 12 octobre 2009.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de la politique des pratiques
et des produits de santé,*
C. LEFRANC